

# De-ci, de-là...

Autor(en): **Sarrat**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 202

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258494>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Choses vues...*, croquis et documents sur des organisations philanthropiques et sociales, par M<sup>me</sup> Jeanne Vuilliminet.

*Carrières féminines*, d'après les renseignements et les enquêtes de l'Office suisse des professions féminines.

*L'action morale*, d'après les documents et les travaux du Cartel romand H. S. M.

Des comptes-rendus des principaux *Congrès nationaux et internationaux d'intérêt féminin*.

Des nouvelles du *mouvement ouvrier féminin*.

La *bibliographie* des principaux ouvrages ayant trait aux questions sociales et féministes.

Les *circulaires, convocations officielles, etc.*, de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

Des nouvelles régulières de *l'activité des Sociétés suffragistes et féminines suisses*.

Etc. etc.

## De-ci, De-là...

### *Les Françaises vont-elles voter ?*

M<sup>me</sup> Alice La Mazière, l'un des leaders du mouvement suffragiste français, vient de mener sur ce point une enquête très intéressante auprès d'hommes et de femmes bien connus à des titres divers. En attendant que paraissent en volume les résultats de cette enquête, nous détachons à l'intention de nos lecteurs quelques réponses caractéristiques :

Il me paraît impossible que le Sénat persiste longtemps dans son opposition surannée. Il est opportun, il est juste, il est nécessaire que la femme française obtienne, dans le plus bref délai, le droit de vote; et cette conquête aura pour tout le monde les conséquences les plus heureuses. Mon seul regret est qu'en accordant à la femme cette capacité électorale, la France se montre si tardivement libérale. Son histoire nous avait habitués à plus d'audacieuse générosité.

ROMAIN COOLUS.

Il est naturellement assez difficile de prévoir si le Parlement, qui ne s'est que si lentement décidé à donner un statut équitable à la femme commerçante, à la femme ouvrière, comprendra tout ce qu'il y a de réactionnaire, au sens large du mot, à la maintenir chez nous en dehors de toute participation légale aux affaires publiques, alors

que, dans l'immense majorité des pays, la reconnaissance de ses droits électoraux est aujourd'hui une conquête réalisée...

GEORGE SCHELLE,  
*Professeur à la Faculté de Droit de Dijon.*

Je suis infiniment réactionnaire; mais il se trouve que, sur ce point, et parce que je cherche un correctif au mal des institutions modernes, j'ai de ces idées que l'on appelle avancées.

Dieu veuille que vous réussissiez! Je crois sincèrement qu'il y a quelque chose d'utile à attendre de la collaboration des femmes aux affaires publiques. Les arguments sont innombrables; les objections misérables...

PIERRE TERMIER,  
*Membre de l'Académie des Sciences.*

Je suis persuadé que la Française obtiendra, dans un délai rapproché, le droit de vote dans les élections municipales et cantonales, et il me semble certain qu'une fois ce premier résultat acquis, les autres scrutins ne tarderont pas à lui être ouverts.

ROBERT DE FLERS,  
*(de l'Académie française)*

Je suis convaincu que les Françaises obtiendront le droit de vote politique d'ici à très peu d'années.

Je ne serais pas surpris, toutefois, que la plénitude de droit de suffrage ne leur fût pas tout de suite accordée, et qu'elles ne la conquissent que par étapes.

La réforme fera d'abord du bien et du mal, comme toutes les réformes. Peu à peu, passant dans les mœurs, elle fera surtout du bien, j'en suis convaincu.

Elle en fera à la société française: elle en fera aussi à la femme. Elle contribuera, je l'espère, à corriger la futilité fâcheuse qui s'empare aujourd'hui de toute une classe sociale de femmes: passion de la toilette, frénésie de divertissement.

Pour que l'égalité des deux sexes soit défendable et triomphe, n'est-il pas indispensable que le sérieux des deux sexes soit comparable? ...

MARCEL PRÉVOST,  
*(de l'Académie française.)*

Je crois que le vote des femmes est à souhaiter pour les classes laborieuses, la femme qui travaille étant actuellement sans armes pour lutter. Un bulletin de vote dans une main besogneuse est nécessaire, de nos jours, pour triompher de l'injustice immanente dont souffrent les faibles.

Mais je regrette que la femme française en soit arrivée là. C'était notre suprême coquetterie de n'être, en France, que des femmes et non des électeurs. La courtoisie étant morte chez nous, faisons comme les autres. Je vote donc, en soupirant, pour le vote des femmes, simplement par altruisme, et non par sentiment.

LUCIE DE LARUE-MARDRUS.

une insulte grave d'être privée du droit de vote. En 1899, elle s'employa activement à organiser une manifestation suffragiste à Londres, à l'occasion du Congrès féministe international. Par contre, elle n'approuva pas les exploits des suffragettes, elle détestait les anti-hoministes. Elle ne croyait pas que le bulletin de vote féminin élèverait les salaires, ou transformerait sérieusement les conditions économiques. « Nous en ferons un aussi mauvais usage que les hommes », disait-elle.

### *Les dernières années.*

Margaret avait beaucoup d'amis et leur témoignait une amitié rude et franche; elle les appréciait surtout pour leur sincérité et leur expérience. Calme et peu démonstrative, elle gagnait pourtant vite les cœurs. « Elle croyait en nous, écrivait une de ses collègues, et elle arrivait ainsi à trouver des diamants dans la poussière. »

Sa gaieté vive et charmante lui faisait aimer la jeunesse; son énergie et sa persévérance prenaient leur source dans le bonheur de sa vie conjugale. Comme elle s'affligeait si elle était privée de la compagnie de son mari et de ses enfants! « Je suis dans une maison déserte, sans enfants, et généralement sans mari », écrivait-elle durant l'année 1909, alors que le Parlement n'en finissait pas de siéger et que les enfants étaient en vacances.

Elle préférât à tout autre moment de la journée l'instant où la lampe était allumée; sous cette lumière amie, elle cousait ou ravouait pendant que je lui faisais la lecture.

Pour échapper le plus possible aux obligations mondaines, qu'elle détestait, elle avait eu l'idée de louer un petit cottage perdu dans les bois, où elle allait avec son mari, du samedi au lundi, en toute saison, par tous les temps, parfois avec quelques amis.

Mrs. Macdonald aimait aussi Lossiemouth, la demeure écossaise de son mari, qu'habitait encore la vieille maman, et où la famille passait les vacances d'été. C'est là qu'elle désirait vivre ses années de vieillesse et plus tard reposer dans le petit cimetière campagnard.

Ramsay Macdonald et sa femme voyagèrent beaucoup, et parfois fort loin, en Amérique, en Afrique, aux Indes, etc. Les voyages les délassaient et les rapprochaient davantage encore l'un de l'autre.

On s'étonnait beaucoup de la somme de travail fournie par la jeune femme; c'est qu'elle avait un calme et une sérénité que rien n'entamait, beaucoup de méthode, de clarté, l'esprit alerte, la concentration facile et, de plus, elle ne perdait jamais une minute.

« Elle guida des milliers de femmes dans la lutte pour leurs propres intérêts, écrit M. Macdonald; elle éveilla en elles le sentiment de leur responsabilité dans l'Etat, elle les entraîna à une politique plus élevée que les bavardages de parti, et par-dessus tout elle montra combien savante, loyale et sagace peut être une socialiste, travaillant ainsi à faire disparaître l'un des préjugés qui aveuglent le monde. »

...L'accession de la femme au droit de vote est néanmoins une réalisation à poursuivre; mais, je le répète, il ne s'agit pas d'avoir à réparer plus tard la faute certaine que constituerait, à l'heure actuelle, le suffrage universel immédiatement élargi. A chaque jour son œuvre.

Faut-il procéder par étapes? C'est plus que discutable. Je ne crois pas à la possibilité de laisser approcher des urnes les seules veuves de guerre; elles apporteraient dans l'exercice de leurs droits électoraux une mentalité toute spéciale; je suis encore plus hostile à l'obtention de ce droit pour les femmes qui gèrent une industrie, un commerce, ou une fortune; le règne de l'oligarchie et de l'argent n'est que trop développé en France. Je ne vois pas la femme confinée politiquement dans le seul domaine municipal, où elle pourrait sûrement apporter dans bien des cas l'expérience acquise dans son propre foyer; mais les délégués sénatoriaux sont nommés par les conseillers municipaux; on ne peut donner d'une main et retirer de l'autre; dans une République, il n'y a pas de demi-citoyens...

GÉNÉRAL SARRAIL.

## Où nous en sommes

Gain sur l'an dernier au 14 décembre, 1924 . . . . .	12 abon.
Par Mme D.-A. (Vevey) . . . . .	3 abon.
Par Mlle F. G. (Vevey) . . . . .	1 »
Par Mlle Sch. (Genève) . . . . .	2 »
Par Mlle A. M. (Genève) . . . . .	1 »
Par Mlle F. (Lausanne) . . . . .	1 »
Par M. A. T. (Vevey) . . . . .	2 »
Par Mlle M. M. (Genève) . . . . .	2 »
Korrespondenz Frauenpresse . . . . .	1 »
	13 abon.
Gain sur l'an dernier . . . . .	25 abon.
Désabonnements pour 1925 . . . . .	31 abon.
Déficit sur l'an dernier : 6 abon.	

## Les femmes et la chose publique

### Chronique parlementaire fédérale

Pendant la session de décembre, les Chambres fédérales ont d'abord procédé à l'élection de leurs chefs et établi le budget qui donnera les directives à l'activité de 1925.

Comme d'habitude, le vice-président du Conseil fédéral a avancé d'un pas au rang de président de la Confédération. C'est à M. Musy que cet honneur est échu, et tout Fribourg lui en a fait fête. M. Haerberlin, le distingué chef du Département de Justice, a été nommé vice-président. M. Andermatt, procureur général à Zoug, présidera le Conseil des Etats, et M. Mächler, député radical de Saint-Gall, le National. En remplacement de M. Perrier, juge fédéral, décédé dernièrement, le parti catholique a porté la candidature de M. Steiner, de Schwytz.

Le budget pour 1925 a passé à la censure sans trop d'accrocs. Les socialistes l'ont combattu comme à l'ordinaire à cause du budget militaire, qui dépasse les 84 millions, et aussi

Un jour, Margaret avoua qu'elle était fatiguée. Elle s'alita, languit sept semaines, et mourut à l'âge de 41 ans en disant: « Si je pouvais revivre ma vie, je demanderais de la vivre de la même manière. »

Il faut lire ce livre, écrit à la mémoire de la plus touchante des inspiratrices, ce livre dont on a dit que c'était la plus émouvante des biographies écrites en langue anglaise.

Quelles que soient les opinions sociales ou politiques du lecteur, il ne pourra que s'intéresser à cette noble figure si noblement décrite.

Margaret Macdonald a vécu une vie toute dévouée au bien des femmes et des enfants. Elle est chère à beaucoup de cœurs féminins et est un exemple pour toute femme moderne.

JEANNE VULLIOMENET,

parce que les revenus de l'impôt sur le tabac seront versés dans la caisse générale, au lieu d'être affectés aux assurances sociales, en attendant la nouvelle loi sur l'alcool. La Régie des alcools voit boucler son budget de 1925 avec un excédent de recettes de 5 millions à peu près, ce qui permettra de verser de nouveau 50 centimes par tête d'habitant aux cantons. Les Chambres expriment le vœu que la révision de la loi sur l'alcool distillé soit bientôt reprise. Une proposition de MM. Holenstein et Eugster, qui prévoit une subvention de fr. 8500 pour combattre l'alcoolisme, a été votée. Le Conseil fédéral en fera la répartition entre les différentes œuvres qui travaillent dans ce but.

Le Dr Dind (Vaud) et M. Burklin (Genève) ont plaidé au Conseil des Etats, et M. Micheli (Genève) au National, la cause de la lutte contre la tuberculose, et ont demandé d'élever le crédit annuel en sa faveur et de hâter la loi sur ce sujet. Mais M. Chuard, dans sa réponse, a rappelé que la subvention d'un million avait été accordée une première fois à la suite de la pétition adressée au Conseil fédéral par le II<sup>me</sup> Congrès suisse pour les Intérêts féminins. Il craindrait de trop élever la subvention, de peur de compromettre par là la loi projetée! A la fin, 1.250.000 fr. ont été votés afin de pouvoir venir en aide aussi aux colonies de vacances, un des moyens les plus efficaces pour prévenir la tuberculose.

L'ensemble des comptes pour 1925 prévoit un total de dépenses de 344 millions, y compris le service des intérêts de notre dette nationale, et 309,6 millions de revenus, de façon que notre budget boucle encore avec un déficit de 34,4 millions.

Certains Kursaals ayant dégénéré en véritables maisons de jeu, une initiative suivie d'une votation populaire, dont il a été beaucoup parlé ici même<sup>1</sup>, avait interdit en 1920 ce mode de divertissement dangereux et immoral. Un délai de cinq ans avait toutefois été accordé à ces établissements avant l'entrée en vigueur de l'interdiction. Or, au début de cette session, une motion a été déposée dans chacune des deux Chambres pour demander que ces cinq ans ne soient comptés qu'à partir de la date où l'Assemblée fédérale a pris acte du résultat de la votation populaire, et non du jour de la votation elle-même. Comme plus d'une année sépare ces deux dates, les Kursaals devraient fermer leurs salles de jeu, soit en mars 1925, soit en avril 1926. Des personnalités juridiques se sont prononcées dans l'un et l'autre sens. La prolongation de l'autorisation de jouer dans les Kursaals de Lucerne, de Genève, de Montreux et d'Interlaken a trouvé d'ardents défenseurs — au nom du Droit absolu, cela sans dire! — en MM. Zimmerli, Lachenal, Schopfer et Schüpbach, tandis que MM. Haerberlin et de Dardel l'ont énergiquement combattue. La votation au National a donné raison au Conseil fédéral, en interdisant les jeux de hasard dès 1925 par 68 voix contre 65; tandis que la motion Keller aux Etats, adoptée à une forte majorité, laisse courir la roulette jusqu'en 1926. Comment se tirera d'affaire le Conseil fédéral?...

Une grande discussion a été suscitée par la pétition signée de 10.000 citoyens et citoyennes suisses, dont MM. Ragaz, Pierre Cérésolle et le pasteur de Greyerz sont les initiateurs, et qui réclame l'établissement d'un service civil en remplacement du service militaire pour les jeunes gens que des scrupules de conscience empêchent de faire partie de l'armée. On y exécuterait des travaux d'intérêt public; le service civil serait un moyen de développement physique et moral, et serait basé sur le principe de l'entraide humaine et de l'amour de la patrie et du peuple. Ceux qui s'y enrôleraient assumeraient une charge plus lourde que les recrues, car la durée en serait d'un tiers plus longue que l'école militaire. Cette pétition a été repoussée par la majorité de la Commission. Le député grison M. Bedual en est le rapporteur. Il craindrait d'affaiblir notre force militaire et ne croit pas qu'un service civil facultatif combattrait l'esprit guerrier des peuples. Par contre, M. Huber, le très distingué avocat socialiste de Saint-Gall, appuie chaudement l'idée du service civil à laquelle il reconnaît une haute portée morale. Il rappelle que, même pendant la guerre, l'Angleterre a dispensé ses citoyens qui ne pouvaient faire du service militaire pour motifs religieux, et que le service civil institué en Suède et en Danemark n'a pas eu les conséquences dangereuses qu'on

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe*, n° 91.